de chasseurs à pied. Tentative d'escroquerie. Un mois de prison.

Mᵉ Boltel jeune, avocat à Lille.

Arthur-Gustave Bandonia, réserviste de la classe de 1875, de la subdivision de Lille. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, en temps de paix. Six jours de prison.

Mᵉ Detrez, avocat à Lille.

François-Lucien-Henri Joly, jeune soldat de la classe de 1881, de la subdivision de St-Omer. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, en temps de paix. Acquitté

Défenseur : M. Cuffier, lieutenant au 43e de ligne.

Henri-Jean-Baptiste Béharel, soldat au 1er régiment territorial de Cambrai, de la classe de 1871, de la subdivision de Béthune. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, en temps de paix. Deux jours de prison.

Mᵉ Detrez, avocat à Lille.

Charles-Jules Savinier, caporal au 3e régiment du génie. Désertion à l'étranger, en temps de paix, avec emport d'effets d'équipement et d'armement. Deux ans de travaux publics.

Mᵉ Boltel jeune, avocat à Lille.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 24 — *Thermomètre.*—Température à 2 h. +10°0|10. *Baromètre.* — 784, baisse 2 mm. (Beau fixe.) *État de l'atmosphère.* — Temps frais et sec, rayons de soleil, ciel nuageux.
Vent. — Sud-Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

SESSION DE FÉVRIER
Séance du 19 février 1883

M. Hazebroucq, maire, président.

M. Gustave Glorieux, secrétaire de la session.

MM. Leloir, empêché; Divillier, indisposé; Fourlignie, Doublemart, Jubaru, Fournier, Vienne, Dupire, absents.

Le Conseil municipal,

Prend en considération plusieurs propositions de conseillers municipaux, tendant à ce que plusieurs rues ou places reçoivent les noms d'hommes ayant rendu des services à la Patrie, et en particulier, ceux de Gambetta, Thiers et Chanzy, et renvoie à une commission spéciale, composée de MM. Dervaux, Glorieux, Lefebvre, Lefrançois, Darras et Dehaene;

Règle le taux d'une indemnité à accorder à un propriétaire, pour cession d'un terrain à la voie publique par suite d'alignement;

Adopte le budget spécial des chemins vicinaux pour l'année 1883;

Homologue le procès verbal de réception définitive des travaux exécutés à l'Hôtel-de-Ville, pour prises d'air des calorifères, appropriation du corps de garde des pompiers et pose de la cloche d'alarme dans le campanile;

Adopte en principe le projet de kiosque de musique à ériger sur la place des Nonnes et renvoie à une séance ultérieure l'adoption des plans et devis;

Renvoie à la prochaine séance, pour délibération en sur la prise en considération, une proposition de M. Debaene, pour l'exécution de travaux de voirie dans la rue du Pré de la Baille;

Vote le budget communal de 1883.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 22 février 1883
Ministère public : M. VIBERT

1re affaire.

Le vol de médailles au Musée de Lille

Le dimanche 3 décembre 1885, en ouvrant les portes du Musée de Lille et en entrant dans la salle de numismatique, les gardiens s'aperçurent qu'un vol important de pièces et de médailles y avait été commis la nuit précédente.

La glace de quatre vitrines disposées horizontalement, où sont classées des monnaies et des médailles de diverses origines, avait été brisée. 148 pièces avaient été enlevées, comprenant en grand nombre des monnaies françaises du XVIIe et du XVIIIe siècle et 17 pièces seulement de monnaies féodales, d'un petit module, ayant principalement un intérêt historique. La valeur monétaire des pièces volées était de 100 francs environ.

Le voleur s'était blessé en brisant les glaces des vitrines et le sang avait coulé abondamment de cette blessure. Après avoir commis son crime, il s'était sauvé par les combles

Le coupable ne tarda pas à être connu. En effet, un sieur Lecomte, logeur et cabaretier, fit connaître que les 3, 4 et 5 décembre, un nommé Bernard, ouvrier mineur, lui avait remis en paiement diverses pièces au millésime de 1812 1825, 1844, 1851 et 1852.

Arrêté, cet individu fut trouvé porteur de 20 centimes de la République de 1848, du règne de Napoléon III et de différentes autres pièces de monnaie; toutes provenant du vol fait au Musée. Il avait au petit doigt de la main droite une plaie récente.

Il commença par prétendre qu'il était simplement le complice des auteurs du vol ; quant à son nom, Bernard, il fut bientôt forcé de l'abandonner et de reconnaître qu'il était le nommé Liétard, ancien ouvrier mineur à Olignies, évadé depuis plus d'un an de la prison militaire de Nancy.

La blessure qu'il portait à la main prouvait qu'il est bien l'auteur du vol.

Postérieurement à son arrestation, une femme Ennecke a découvert, dans un petit sac, 56 pièces d'or et d'argent, provenant toutes du vol fait dans le Musée. Le sac se trouvait caché dans une meule d'hyvernage, près des fortifications, à Fives-Lille.

La plupart des monnaies ont été retrouvées. à l'exception cependant d'un certain nombre de médailles, qui n'avaient qu'une valeur historique et que Liétard a dû jeter sur la voie publique.

Ce n'était pas sans raison que l'accusé avait tenté, au début de l'instruction, de se donner un faux état-civil. En effet, on s'aperçut bientôt, après son arrestation, qu'il était déjà sous le coup de poursuites judiciaires, à l'occasion de trois autres vols qualifiés commis à Olignies.

Liétard, d'ailleurs, nie également ces trois vols

Il se trouve enfin sous le coup d'une condamnation à 10 ans de réclusion pour coups et blessures graves, condamnation prononcée par le conseil de guerre de Nancy.

Défenseur : Mᵉ Deschodt.

Liétard, est condamné à 7 ans de réclusion.

2e affaire. — **Vols qualifiés**

La femme Tasbille est acquittée ; Marie Delsaux, ayant obtenu les circonstances atténuantes, est condamnée à 18 mois de prison.

Ministère public : M. DE VAULX

Audience du samedi 24 février

1re affaire

AFFAIRE BRISACQUE
TENTATIVE DE MEURTRE

(Acte d'accusation)

Le 17 juin 1882, les sieurs Robert et Malot, gardes particuliers, s'étaient rendus, vers 3 heures du matin, à l'extrémité du bois de Raimbeauconrt, confié à leur garde, afin de surprendre les braconniers qui venaient, vers cette heure, guetter la rentrée du gibier dans le bois.

Au bout de quelques instants, ils virent arriver deux individus, armés de fusils, qui s'arrêtèrent à une centaine de mètres de l'endroit où ils se trouvaient et qui allèrent se poster, en attente, dans un fossé à peu de distance du bois. Les gardes coururent vers ces braconniers qui prirent la fuite à travers un champ de betteraves. Robert les y poursuivit et, comme son chien, qu'il avait lancé en avant, entravait leur course. il parvint à se rapprocher d'eux à trente mètres environ. Alors il les reconnut parfaitement et leur cria : « Je te reconnais, Castelain, et toi aussi, Brisacque. Je vous déclare procès-verbal à tous deux ». Aussitôt Castelain tira sur le chien et le manqua. Puis, se retournant, il déchargea sur Robert son second coup de feu. Le garde entendit les plombs siffler au-dessus de sa tête; se trouvant en cas de légitime défense, il tira aussi un coup de fusil sur le braconnier, qui ne fut pas atteint, et put continuer sa course.

Au même instant, Brisacque, qui fuyait le long d'un champ de blé, aperçut à 10 mètres environ de lui le garde Malot, et, excité par l'exemple de Castelain; il tira sur Malot un coup de feu qui l'atteignit à l'épaule gauche.

Le garde riposta et il crut avoir blessé le braconnier; cependant, celui-ci prit la fuite et toutes les recherches faites afin de le découvrir sont demeurées infructueuses.

Castelain a été arrêté; il nie sa culpabilité et il prétend être rentré chez lui, le 16 juin, vers 10 heures du soir, pour ne sortir qu'à 6 heures du matin. Mais la déposition formelle du garde, qui connaît Castelain de longue date, ne laisse place à aucun doute. En outre, il est résulté de l'information que l'accusé n'a pas passé chez lui la nuit du 16 au 17 juin et qu'il n'est rentré à son domicile que le 17 juin au matin.

Les deux accusés ont des antécédents déplorables: Castelain a déjà subi neuf condamnations, dont plusieurs pour délit de chasse; c'est un braconnier dangereux et redouté, qui ne se livre à aucun travail et qui vit du produit de ses rapines ou de sa chasse.

Brisacque a également été condamné deux fois à l'emprisonnement pour vol et délit de chasse.

En conséquence, Brisacque, Jean-Baptiste, est accusé d'avoir, le 17 juin 1882, sur territoire de la commune de Faumont, tenté de donner volontairement la mort au sieur Malot, garde particulier.

Laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

Avec les circonstances que ladite tentative d'homicide volontaire a eu pour objet d'assurer l'impunité d'un délit de chasse, dont le susnommé Brisacque et le nommé Castelain étaient les auteurs ou de favoriser leur fuite.

(On sait que Castelain a déjà comparu devant le jury et qu'il a été acquitté de l'accusation portée contre lui.

Aujourd'hui, Brisacque, qui s'est constitué volontairement prisonnier et qui se prétend innocent veut purger la condamnation à mort prononcée contre lui par contumace par la Cour d'assises de Douai.)

Défenseur : Mᵉ Lefebvre du Prey.

CHARGEURS RÉUNIS

Messieurs les réclamateurs de laines sont informés que le steamer *Hanoverian* est arrivé au Havre le 20 courant, et que le steamer *Porténa* est attendu au Havre le 24.

NORD

CHEMIN DE FER DU NORD. — On assure que la Compagnie du Chemin de fer du Nord a pris la décision de faire construire une seconde voie sur la ligne de Lille-Valenciennes par Orchies.

On ne peut que louer la Compagnie de cette détermination et souhaiter que l'exécution des travaux ne soit plus longtemps différée ; il a aura la non-seulement une amélioration des plus utiles au point de vue du trafic, mais encore une mesure de haute prudence, car cette ligne est celle de tout le réseau qui, proportionnellement, bien entendu, a le plus prospéré depuis deux ans. Il en résulte qu'elle se trouve maintenant surchargée outre mesure ; il paraît en effet, que — bien qu'à simple voie, plus de trente cinq trains y circulent chaque jour de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

La double voie permettrait en outre à la Compagnie d'augmenter le nombre des trains de voyageurs, qui sont maintenant tout à fait insuffisants.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DU NORD.— Voici les recettes du 12 au 18 février 1883 et du 1er janvier au 18 février 1883, comparées à celles des mêmes périodes de 1882 :

Du 12 au 18 février. — Nombre de voitures en 1883 : 383 ; en 1882 : 371. — Recettes en 1883 : 24,446 87 ; en 1882 : 23,438 70. — Différence en plus : 1,008 fr. 15. — Moyenne par voiture en 1883 : 63 fr. 82 ; en 1882 : 63 fr. 17. — Différence en plus : 0 fr. 66.

Du 1er janvier au 18 février. — Nombre de voitures en 1883 : 2,636 ; en 1882 : 2,553. — Recettes en 1883 : 179,990 50 ; en 1882 : 166,582 85. — Différence en plus : 13,407 65. — Moyenne par voiture en 1883 : 68 fr. 28 ; en 1882 : 65 fr. 25. — Différence en plus : 3 fr. 03.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Vaille, vicaire de Fives-Lille, est nommé curé de Dimont et Dimechaux

M. Dehaese, vicaire de Bourbourg, à Fives-Lille.

M. Pitte, vicaire de Quaëdypre, à Bourbourg.

LA BASSÉE. — Dans la nuit du 18 au 19, des malfaiteurs, après avoir pratiqué un trou au mur n la hauteur du grenier de la maison des époux Lessage, à Herlies, sont entrés. Ils se sont mis à l'œuvre sussitôt et sont parvenus à enlever 1,500 kilos de tabac en feuilles.

Lessage se trouvait à Wicres, chez son fils, et la femme Lessage, qui était seule à la maison, n'a rien entendu.

Il a fallu plusieurs équipages et un certain nombre d'individus pour mener à bonne fin une opération aussi réussie. On a pu suivre la trace des voitures jusqu'au pavé d'Herlies à Fournes, où il n'a plus été possible de la suivre.

Ce tabac devait être livré le 24, aux magasins de Lille.

HAUBOURDIN. — Les étudiants des Facultés catholiques de Lille représenteront, le dimanche 25 février, à cinq heures précises, au profit du patronage d'Haubourdin, *Le chapeau de paille d'Italie*. Nous espérons que cette excellente comédie obtiendra à Haubourdin le même succès qu'à Lille.

Du reste, nous ne doutons pas que le mérite incontesté de la pièce, joint au talent éprouvé des acteurs, ne contribue à donner à cette soirée un caractère exceptionnellement intéressant.

M. X..., amateur, dira quelques chansonnettes comiques, qui ajouteront encore à l'entrain et à la gaieté de cette fête.

DOUAI. — Mercredi, la Société du Denier des Ecoles Catholiques de Douai, a tenu sa troisième assemblée générale annuelle sous la présidence d'honneur de M. Jaspar, doyen de St-Jacques.

Les recettes du Comité administratif se sont élevées à 14,033,05. Les dépenses à 10,686,45 fr. Excédant 3,346,60.

Les recettes de la commission des Asiles libres se sont élevées à 4,208.05. Les dépenses à 3.808.30 Excédant 399,75.

Ces comptes ont été approuvés par l'Assemblée qui, sur la proposition de M. Mascaux, a voté des remerciements à M. le Trésorier.

DUNKERQUE. — Si le vent est favorable, le départ des navires pour la pêche d'Islande nous promet un magnifique spectacle cette année. Ce départ est fixé au 10 mars. 97 navires prennent part pour Dunkerque, à la pêche à la morue, 8 autres partiront de Gravelines.

Pour Dunkerque, ces divers bâtiments se composent de 87 goëlettes, 8 lougres et 2 dundees.

Gravelines compte 7 goëlettes et un lougre.

Le tonnage pour Dunkerque, est de 10.389 et pour Gravelines de 861 tonneaux. — Total pour notre littoral 11 250 tonneaux.

L'équipage dunkerquois est de 1.588 hommes et de 135 hommes pour Gravelines. — Ensemble 1,723 hommes qui vont aller affronter, pendant six mois, les fureurs de la mer sur les confins de la région des glaces.

Les principaux armateurs de Dunkerque sont: MM. Wancouwenberghe-Lemaire, qui a armé 7 navires; Bellais, 5 navires; Beck, 5 navires.

Pour Gravelines : MM. Tarris, armateur de 4 navires ; Legoulon, armateur de 3 navires.

En ce moment, la petite chapelle Notre-Dame des Dunes ne désemplit pas de nos braves marins et de leurs familles, qui vont demander au Ciel sa protection pendant le périlleux voyage. Si la foi venait à disparaître de la terre, on la retrouverait certainement au fond du cœur du matelot dunkerquois.

DENAIN. — *Nouveaux détails sur l'explosion de feu grisou.* — C'est mercredi, vers 5 heures du soir, que l'ouvrier Martin fit sauter une mine à la fosse Turenne, de la Compagnie d'Anzin, à 466 mètres de profondeur, laquelle, paraît-il, fut la seule cause de l'explosion, car il résulte, d'après l'examen des ingénieurs de la Compagnie d'Anzin et de l'Etat, que toutes les précautions d'usage avaient été prises par les ouvriers et, selon toute vraisemblance, cet accident doit être attribué à la grande quantité de gaz provenant des fissures existant dans le sous-sol.

Les victimes sont au nombre de dix et non de neuf comme on l'avait dit d'abord. En voici la liste :

Morts : MM. Célestin Carpentier, 24 ans; Ferdinand Dieu, 14 ans; Ulysse Barré, 27 ans; Jean-Baptiste Morel, 27 ans; Alexandre Fiévet, 38 ans; Henri Wallerand, 15 ans. — Blessés : Gustave Carpentier, 26 ans : Henri Monseryent, 15 ans ; Henri Wantelet, 15 ans; Florimond Martin, 39 ans.

Ces derniers sont dans un état lamentable ; ils sont couverts de brûlures profondes. Leur état inspire de vives inquiétudes.

— Vendredi matin, à dix heures, ont eu lieu les obsèques des victimes.

Les cinq corbillards étaient précédés de la musique des Mines, des sapeurs pompiers, de la société de gymnastique, de la société choralе, etc. et suivis d'une foule nombreuse et émue dans laquelle on remarquait : M. le Préfet du Nord, M. le sous-préfet de Valenciennes, M. Dumont, directeur général des travaux des mines, le maire, les conseillers municipaux de Denain etc.

Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière.

A trois heures, a eu lieu l'enterrement de J. A. Morelle, protestant.

La représentation qui devait avoir lieu vendredi, au théâtre, a été reculée d'un jour : elle sera donnée ce soir au bénéfice des victimes de la catastrophe de la fosse Turenne.

On annonce que le ministre de l'intérieur a accordé des secours aux familles si cruellement éprouvées.

Les ingénieurs de la Compagnie d'Anzin et de l'Etat ont examiné, hier, le fond du puits. Ils ont reconnu que toutes les mesures d'usage avaient été prises par les ouvriers et que l'explosion doit être attribuée à la grande quantité de gaz, provenant des fissures du sous-sol.

Il y a aujourd'hui dix-huit ans, qu'une terrible catastrophe a fait, dans la même fosse, 39 victimes.

AVESNES. — Le 20, treize ouvriers sur cinquante employés dans la fabrique de fers à cheval de MM. Dumont et Cie, à Louvroil, ont quitté le travail par suite d'une réduction de 10 0|0 sur leur salaire, décision arrêtée le 13 janvier et qui avait été mise à exécution à partir du 16.

Le 20, les grévistes se trouvaient dans le cabaret Mathieu, quand vint à passer Bertaux, ajusteur, qui continuait à travailler. Deux grévistes, Decrotère fils et Decuiper, se jetèrent sur lui et le frappèrent. Ils ont été arrêtés et comparaîtront devant le Tribunal correctionnel, pour entraves à la liberté du travail

RAISMES. — 27 ouvriers sur 35 ont abandonné, le 20, les ateliers de chaudronnerie de MM. Dubois et Descamps, demandant leurs livrets par suite du renvoi d'un ouvrier, V. Debrabant, qui fait partie de la Chambre syndicale des chaudronniers en fer d'Anzin. Ils demandent sa réintégration et l'expulsion d'un autre ouvrier.

PAS-DE-CALAIS

NOMINATIONS ADMINISTRATIVES. — Par décret insère à l'*Officiel* de ce jour, sont nommés:

M. Bourgois, percepteur de 2e classe à Arques (Pas-de-Calais), en la même qualité à la perception de Compiègne (Oise).

M. Campagne, percepteur de Fléchin (Pas-de-Calais) 3e classe, à la perception d'Arques (même département), 2e classe.

M. Louis-Frédéric Bricka, commis à l'administration des postes et des télégraphes, à la perception de Fléchin (Pas-de-Calais), 3e classe.

ARRAS. — On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

« On vient d'opérer une arrestation qui fait quelque bruit sur la place d'Arras.

» Un négociant, établi depuis peu d'années en notre ville, M. Victor D., aurait déposé samedi dernier, sur le marché, deux échantillons d'escourgeon pour vendre trente hectolitres de grains semblables. Le grain devait être apporté au moment du mesurage ; cela s'opère souvent ainsi.

» Les échantillons étaient beaux et la partie fut vendue 18 fr. 25; puis comme le marché était fort, — près de 20,000 hectolitres, — et ne put se terminer le même jour, la livraison de l'escourgeon aurait été remise au lendemain.

» Mais, dimanche matin, le négociant acheteur se serait aperçu que, pendant la nuit, on avait changé les échantillons et on leur avait substitué une qualité très inférieure.

» Renseignements pris, on aurait découvert que cette substitution frauduleuse avait été opérée par M. D., ou sur son ordre.

» Plainte ayant été déposée contre lui pour tentative d'escroquerie, une enquête judiciaire a été ouverte et M. D... fut arrêté.

» L'incident fit d'autant plus de bruit que, de temps immémorial, les transactions s'opèrent sur la place d'Arras avec une loyauté fort honorable pour notre commerce, aussi chacun réclame un exemple, si réellement M. D... est coupable.

» D'autre part, plusieurs petits vols ont été commis depuis quelque temps sur notre marché aux grains ; on se demande s'ils ne doivent pas être rattachés à l'instruction qui se poursuit.»

CALAIS. — *Arrestation.* — Le caissier d'un des principaux marchands de matières premières de Saint-Pierre-les-Calais a été mis en état d'arrestation pour abus de confiance.

— *Un cas de folie.*—A la suite de pertes d'argent, un habitant de Calais, a eu un accès de folie furieuse. On a été obligé de le transporter à l'hôpital civil, où on lui a mis la camisole de force.

BOULOGNE. — *Une triste histoire.* — Jeudi matin, une pauvre vieille femme racontait le fait suivant. J'étais au service du nommé Ch., représentant de commerce pour les machines à coudre, veuf et père de deux jeunes enfants. Au mois de novembre dernier, cet homme, belge de nation, est parti en m'abandonnant ses deux enfants qui, depuis ce temps-là sont entièrement à ma charge. N'ayant aucun moyen, aucun crédit, j'ai porté le peu que j'avais au mont-de-piété Aujourd'hui je n'ai absolument plus rien. J'ai fait différentes démarches à la mairie, au consulat de Belgique, partout on m'a répondu qu'on ne pouvait rien faire à ma position ; ce sorte que me voilà forcée de garder ces enfants sans avoir à leur donner même un morceau de pain, ou à les abandonner sur la voie publique, puisqu'on ne veut ni me les prendre ni m'aider à les nourrir. Et pourtant ces enfants ne m'appartiennent par aucun côté.

Cette pauvre femme se trompait, en disant cela, ces enfants lui appartiennent par le cœur, ses pleurs le disaient suffisamment.

— La journée de jeudi a été des plus néfastes pour le personnel de la société des ciments français.

A l'usine du Marais, trois hommes ont été blessés.

Les deux premiers travaillant au dessus d'une voûte qui s'est effondrée, sont tombés de 4 à 5 mètres de hauteur dans les décombres, et se sont fait d'assez fortes contusions.

L'accident arrivé au troisième est bien plus terrible Cet ouvrier, du nom de Clovis Beauvais, âgé de 34 ans, forgeron, a reçu sur les hanches un pignon d'engrenage pesant près de 300 kilos et a eu la cuisse gauche fracturée. Jusqu'à l'arrivée du médecin qui avait été mandé en toute hâte, le malheureux Beauvais poussait des cris déchirants, tellement la douleur qu'il ressentait était violente.

Ce brave garçon qui voulait à tout prix être reconduit à son domicile, où l'attendaient sa femme et ses six enfants, a fini par consentir, sur les instances de M. le docteur Bourgain, à se laisser transporter à l'hospice.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous prions instamment les auteurs de la lettre signée : « *Des Roubaisiens indignés* », de vouloir bien nous donner leurs noms, comme garantie de l'exactitude des faits qu'ils nous signalent.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 FÉVRIER. — Marie Herrewyn; rue de France, maisons Plouvier, 59. — Liévin Sluyts, rue St-Jean, 73 bis. — Emma Lamis, rue Jacquart, cour Callens, 1. — Marie Vandoorselaere, rue de Rohan, 19. — Jean Vaureuterghem, sentier du Beau-Chêne, maisons Jacquart, 9. — Celina Maryn, rue de France, cour Delabaye, 2. — Edmond Devemy, rue de la Fosse-aux-Chênes, 17. — Sylvie Delonville, rue de Mouvaux, maisons Lacquement, 1. — Jeanne Vigin, rue de la Vigne, cour Delattre, 5. — Hélène Masse, rue d'Alma, fort Fresez, 85. — Flore Carbon, rue du Chemin-de-Fer, 76. — Isidore Roelants, rue Cadeau, 37. — Louis Devuyst, rue de Luxembourg, cour St-Antoine, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 FÉVRIER. — Marie Collewaert, 8 mois, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 17. — Joseph, Dismaun, 52 ans, cabaretier, Hôtel-Dieu. — Gustave Dewyndt, 1 an, rue d'Arcole, cour St-Léon, 19. — Tistaert, présenté sans vie, rue Decrème, cour Pauchant

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HAANBONTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François HAAN, décédé à Roubaix, le 22 février 1883, à l'âge de 32 ans et 1 mois, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 25 février, à 3 heures 1|2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart prolongée, 170.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le mardi 27 février 1883, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Catherine VAINQUEUR, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1853, dans sa soixante-douzième année.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 26 février 1883, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Virginie-Joséphe TIERS, épouse de Monsieur Pierre-André BÉGHIN, décédé subitement à Wattrelos, le 9 janvier 1882, dans sa soixante-et-onzième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 février 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Isidore-Joseph LAMBERT, veuf en premières noces de Dame Anne-Marie HOUTTEMANNE, et en secondes noces de Dame Julie DUJARDIN, décédé subitement à Roubaix, le 20 février 1882, dans sa quatre-vingt-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que Messieurs les Marguilliers feront célébrer le mardi 27 courant, à 10 heures, en la même église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le lundi 26 février 1883, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Alexandrine VANDENBILETTE, veuve de Monsieur Augustin-Edouard SOETE, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1883, dans sa soixante-quatorzième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 février 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léopold-Joseph LEFEBVRE, veuf de Dame Charlotte-Marguerite NIFLE, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1883, dans sa 81e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

TOURNAI. — *Affaire Dumont contre Mgr Du Roussaux et l'Etat belge.* — L'affaire a été appelée vendredi matin devant la 1re chambre, et a de nouveau été remise, — sur la demande de M. Janson, avocat de M. Dumont. Les avocats de Mgr Du Roussaux ont vivement protesté contre ces remises continuelles qui tendent à renvoyer la solution de cette affaire aux calendes grecques.

BLANDAIN. — Actuellement, dans toute affaire qui se respecte, il y a toujours une ou plusieurs malles en jeu.

C'est le cas qui se présente encore à Blandain.

Il y a quelques mois, plusieurs personnes bien mises louaient une maison, dans cette localité, et exigeaient du propriétaire qu'il accepta un paiement de trois mois d'avance.

Celui-ci ne demandait pas mieux. L'accord fut donc conclu

Oui, mais voilà : le lendemain, on vit plusieurs individus décharger de lourdes malles dans ladite propriété, et puis... on n'a plus vu personne, plus un chat!

Et comme on a payé trois mois d'avance, le propriétaire ne peut pénétrer dans la maison ! Il faut qu'il attende l'expiration du terme en se demandant ce qu'il y a là-dessous — ou plutôt la déclare.

Malles et mystère !

BRUXELLES. — *Affaire Pelzer.* — Le pourvoi en cassation des condamnés à mort Léon et Armand Pelzer sera décidément appelée le lundi 10 mars, à la 2e chambre (section criminelle) de la Cour suprême, présidée par M. Vanden Peereboom, M. le conseiller rapporteur, Constant Casier, ayant terminé l'examen du dossier, celui-ci, après avoir été déposé au greffe à l'inspection des avocats des demandeurs, est mis à la disposition de M. le premier avocat général Mesdach de Ter Kiele, chargé de porter la parole devant cette haute juridiction.

C'est hier que l'affaire a été mise au rôle, et elle est inscrite sous le n° 1276S, avec la mention de la date de la rentrée du dossier, 22 février. C'est le 22 décembre dernier, on le sait, qu'a été prononcé l'arrêt de la Cour d'assises du Brabant, dont les demandeurs réclament l'annulation.

FAITS DIVERS

AU SÉNÉGAL. — Nous avons annoncé l'arrivée sur le Niger de la colonne commandée par le lieutenant-colonel Borgnis-Derbordes.

On sait quel est l'objet de l'expédition. Le colonel Desbordes a été chargé de reconnaître le Haut-Niger et d'y établir des postes fortifiés afin de préparer les voies pour l'établissement futur de la grande ligne ferrée du transsaharien.

L'expédition a été longue et pénible. Les troupes du colonel Desbordes ont traversé d'immenses étendues de pays presque inconnus, au milieu d'une population hostile, en proie souvent à la faim et à la maladie. Tous les obstacles ont été heureusement surmontés. Le 8 décembre dernier, la colonie arrivait à Kita, dernier poste français. Elle repartait de Kita un mois après, le 7 janvier, et, après vingt-cinq jours de marche, arrivait le 1er février à Bamakou, sur le Niger.

Cette expédition aventureuse, menée si heureusement à bonne fin, fait honneur au lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes qui a déployé, dans cette occasion, un rare courage et une intelligente énergie.

Nous devons signaler, sur un autre point de notre colonie sénégalaise, un nouveau succès dont les conséquences ne seront pas moindres que celui du colonel Desbordes.

A la fin du mois de décembre, une colonne expéditionnaire a été organisée sous le commandement du colonel Wendling, commandant le 4e régiment d'infanterie de marine. M. Wendling avait pour mission de soumettre Lat-Dior, émir de Cayor, qui prétendait s'opposer à la construction du chemin de fer de Saint-Louis à Dakar.

Parties de Saint Louis le 21 décembre, les troupes françaises atteignaient en moins de six jours Soguère, résidence de Lat Dior, qui fut réduite en cendres ; simple mesure de précaution et d'intimidation, car la ville était déserte ; la population avait fait le vide devant nous. Poussant sa marche en avant, la colonne arrivait le lendemain 5 janvier à Kermandoumbé-Khari, sitné à 130 kilomètres de la frontière.

L'émir Lat-Dior avait fui à l'approche de nos troupes et s'était retiré dans l'intérieur, nous laissant maîtres du pays qui d'ailleurs n'a pas fait de difficultés pour se soumettre. Les indigènes ont, sans protester ostensiblement, laissé installer les nouveaux chefs qui ont accepté l'investiture de l'autorité française.

De ce côté, la tranquillité est rétablie et tout fait espérer que les travaux du chemin de fer vont être poussés activement. Un grand pas vient, du reste, d'être fait en avant. Les dernières nouvelles reçues de Saint-Louis nous annoncent qu'une locomotive a fonctionné pour la première fois sur le territoire de notre colonie :

« Le 19 décembre, à huit heures du matin, a eu lieu cette cérémonie, qui a rempli les indigènes de stupéfaction : 2,400 mètres de la voie qui doit relier le Sénégal au Niger, avaient été posés depuis le commencement du mois, malgré l'état sanitaire, qui n'avait pas permis d'employer plus du tiers des ouvriers présents.

» L'ingénieur Jacquier a fait atteler sept wagons à une locomotive, et il est parti de Khayes dans la direction de Médine. A son retour, il a été vivement été applaudi par les Européens et les officiers présents. Une foule bigarrée, composée d'Individus de toutes les races de la Sénégambie, de Marocains, et de Chinois employés aux travaux, assistait à ce spectacle, si nouveau sous le ciel de feu de l'Afrique tropicale. Les nègres ont battu des mains en voyant la machine s'ébranler au milieu des sifflets retentissants et des tourbillons de fumée, et ils ont couru derrière le train jusqu'à ce qu'ils aient perdu haleine.»

Ces excellentes nouvelles que nous recevons du Sénégal sont d'un bon présage pour l'avenir qui, sans nul doute, réserve à notre colonie un rôle prépondérant en Afrique.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Les évènements d'Irlande

Londres, 24 février.

Le *Daily News* dit que de nouvelles révélations sont attendues incessamment, concernant le complot tramé contre la vie des fonctionnaires en Irlande.

Une dizaine d'arrestations sont probables.

Presque tous les auteurs des crimes agraires seront ainsi découverts.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 24 février 1883.

Présidence de M. BRISSON.

Bruits de couloir

Il y a grande affluence dans les tribunes.

Le maréchal de Mac-Mahon assiste à la séance dans l'une d'elles.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'interpellation Jolibois

M. JOLIBOIS adresse une interpellation au gouvernement, sur le passage de la déclaration relatif au droit supérieur du gouvernement.

Il demande ce que signifient ces expressions ? S'agit-il d'un droit supérieur à la loi ?

Réponse de M. J. Ferry

M. J. FERRY, président du conseil, répond : Le droit supérieur que la déclaration invoque est le droit de légitime défense appartenant à la République, plus qu'à tout autre, puisqu'elle émane directement de la souveraineté nationale.

Il est impossible de préciser la limite dans laquelle s'exercera ce droit.

Cependant, l'orateur conseille à M. Jolibois de recommander à ses amis de ne pas mettre la mansuétude républicaine trop à l'épreuve. (Applaudissements.)

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 24 février 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 22 février

févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.18	10.20	10.33	10.47	10.62	10.76	10.87	10.57

Recettes du jour : 48,000 balles contre 19,000 en 1882 et 60,000 en 1881.

Total de la semaine : 131,000 balles contre 60,000 en 1882 et 136,000 en 1881.

Saindoux

févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.
11.70	11.72	11.82	11.93	11.95	11.98	12.00	11.93	11.93

Maïs

janv.	févr	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
	71 1/2	71 1/2	71 1/2	71 1/4	71	00	00	00

Froment

fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août.	sep.
123	123 1/2	125 1/2	126 1/2	126 1/2			

Cafés

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
6.75	6.95	7.10	7.20	7.30	7.45	7.45	7.60	0.00	

Roubaix, le 24 février 1883.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cᵉ, du Havre représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 24 février.

Ventes 250 b. Marché inchangé.

Liverpool, 24 février.

Ventes 5,000 b. Marché calme.

New-York, 24 février.

New York, 19 3/16.
Recettes 30,000 b
New Orléans low middling 72 n/o.
Savanah » » 00 a/o.

PARIS, 24 février. — *Huile de Colza* 10 k. fut comm. esc. 1 0|0 : courant 107 50; mars 108 ..; 4 de mai 109 50, 4 derniers 82 75 — *Huile de lin* : courant 60 25, mars 60 75; 4 de